

CONTRAT DE PARTENARIAT
Pour la livraison d'œufs AB à l'AMAP parole de terre
Saison 2019/2020

Le présent contrat est signé entre :

Le producteur d'une part :

Céline Reyre « la Ferme du Luberon »
545 chemin de la Montagne 84580 OPPEDE
Tél : 06 79 82 43 28
Mail : celine.reyre@neuf.fr
Siret n°: 817.665.391.00014

Et l'adhérent de l'AMAP d'autre part :

M... ..
Résidant
Tél :
Mail :.....

Contenu du contrat

Pour la période contractuelle et dans le cadre du partenariat entre le producteur et l'AMAP Parole de Terre, Céline Reyre pour la Ferme du Luberon s'engage à livrer au consommateur des œufs selon les quantités hebdomadaires indiquées dans le tableau ci-après ;

Le consommateur s'engage à régler par avance le montant de sa commande, l'encaissement par le producteur sera en une fois ou en plusieurs fois selon ce qui sera convenu dans le présent contrat ; il s'engage aussi à récupérer sa commande à chaque livraison dans les créneaux horaires de la distribution.

Toute commande non retirée est définitivement perdue.

Le producteur peut en cas de problèmes sanitaires ou de difficultés d'approvisionnement, reporter, modifier, ou annuler une livraison, en concertation avec les adhérents.

Durée du contrat : contrat élaboré pour 42 semaines

Du 14 mai 2019 au 10 mars 2020

Tarifs : Boîte de 6 œufs en agriculture biologique 2,50 €

Commande :

Contrat pour une livraison chaque semaine.

| 1 boîte | 2 boîtes | 3 boîtes | 4 boîtes |
|---------|----------|----------|----------|
| 105 € | 210 € | 315 € | 420 € |

Le total prévisionnel de la commande est deeuros.

Règlement (chèques à l'ordre de Céline Reyre) :

→ L'amapien paie sa commande en 1 fois à la signature du contrat ; montant du chèque :.....

→ L'amapien paie sa commande en 3 fois : 3 chèques d'un tiers de la commande à la rédaction du contrat débité de suite pour le premier.

Montant des 3 chèques :... ..

À Vaugines,

le.....

Signature du producteur

Signature du consommateur